Administration et Rédaction
A MARTIGNY

No 104. Mardi 29 décembre 1936.
8me année — Le no 10 cts.

„LUY" le meilleur apéritif.

Le Rhône

JOURNAL D'INFORMATIONS ET D'ANNONCES PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

Prix d'abonnement
Bulletin officiel : Fr. 4.—

2 fois par semaine, le mardi et le vendredi ..... Fr. 5.— par an
1 » » » » vendredi ..... » 2.60 » »
Assurance-accidents (valable pour 2 personnes) ..... » 2.80 » »

Cartes de Visite et de Vœux
Imprimerie Pillet, Martigny
Tél. 61.052

Les abonnés au bénéfice de l'assurance sont assurés contre les accidents auprès de La Bâloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.— en cas de décès, Fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente.

Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal « Le Rhône », à Martigny. Téléphone 61.052. Chèques postaux II c 52.
Tarif des annonces du mardi : le mm., Valais 6 ct, Suisse 8 ct., Etranger 12 ct. (la ligne a 36 mm. de large) - Réclames : Suisse 30 ct., Etranger 40 ct., le mm. (la ligne a 74 mm.)

Un message de Noël du Pape

Le Pape a lu, jeudi, à midi, de son appartement privé, un message de Noël.

Il a adressé son salut paternel et ses vœux au Sacré Collège, au clergé et à toute la grande famille catholique, dont il se sent plus rapproché que jamais.

Le Pape a ajouté que s'il ouvre son cœur aux joies, il est obligé aussi d'exprimer sa douleur pour les maux qui ont affligé l'humanité ces derniers temps.

Pie XI prie les hommes de bonne volonté de lutter contre la propagande et les efforts des ennemis de la société, de la famille et de l'individu, de prier pour que ces hommes inconscients soient ramenés au sentiment de la justice fraternelle, dont l'Eglise est la seule dépositaire.

La note la plus douloureuse en ces fêtes de Noël, dit le message, est donnée par les horreurs, massacres et destructions de la guerre civile dans un pays où la propagande et les efforts susmentionnés semblent avoir voulu tenter une suprême résistance. C'est là un avertissement en présence de la grave menace qui s'étend sur le monde entier, et particulièrement l'Europe, pour la civilisation chrétienne. Cette constatation terrible appelle une défense immédiate et des remèdes efficaces.

Parmi ceux qui affirment être les défenseurs de l'ordre contre une civilisation subversive et contre le communisme athée, nous voyons avec douleur un nombre important de gens qui, dans le choix des moyens et dans l'appréciation de leurs adversaires, se laissent dominer et guider par des idées fausses et des principes funestes. Car celui qui cherche à ébranler et à étouffer la foi chrétienne dans le cœur des hommes et des jeunes en particulier, et qui prétend présenter l'Eglise comme l'ennemie déclarée du progrès humain, non seulement n'est pas l'artisan d'un avenir heureux pour l'humanité et pour son propre pays, mais détruit simultanément des moyens efficaces et décisifs de défense contre des maux redoutables et travaille, bien qu'inconsciemment, avec ceux qu'il croit combattre.

Le Pape a rappelé qu'en plusieurs occasions, il a exposé que l'Eglise contribue, dans la mesure de ses possibilités, à la lutte contre le danger commun et pour la paix du monde. Cette contribution, a ajouté Pie XI, sera poursuivie.

Le Pape a remercié ceux qui prièrent pour lui pendant sa maladie et a terminé par sa bénédiction.

Grève par solidarité... au XVIme siècle !

L'Espagne serait-elle un pays prédestiné aux agitations sociales ? Quoi qu'il en soit, il nous paraît intéressant de rappeler que ce fut chez elle qu'on enregistra la première grève ayant eu lieu en Europe.

C'était au XVIme siècle, sous Philippe II, au cours de la construction de l'Escurial. Le souverain avait fait venir, pour édifier le monument, des ouvriers des quatre coins de l'Espagne reconnus pour leur habileté. Il avait construit un hôpital à leur intention et leur assurait de beaux salaires.

N'empêche qu'éclata parmi eux une grève, provoquée par l'emprisonnement des tailleurs de pierre basques qui avaient tenu des propos jugés inconvenants. Les autres ouvriers prirent fait et cause pour eux et cessèrent le travail. Mais, à cette époque, on avait la main dure. On punit tout le monde sans distinction et bientôt tout rentra dans l'ordre.

Quand le Négus vend son argenterie

Lundi dernier a eu lieu à Londres la vente aux enchères d'un lot de plusieurs centaines de kilogrammes d'argenterie appartenant au Négus Haïlé Sélassié.

Bien que l'événement ait attiré un certain nombre de curieux, les différents services à thé, couverts, surtouts, etc. ont été adjugés à des prix ne dépassant pas sensiblement ceux réalisés lors des ventes ordinaires pour des objets analogues.

Le terrible problème des dettes

C'est le problème le plus angoissant de notre vie publique. La Confédération, les cantons, les communes se sont surendettées à un rythme accéléré, à tel point qu'ils ont drainé une forte partie des capitaux disponibles. Or, qui dit capitaux rares, dit capitaux chers. Les corporations de droit public, en s'enlisant dans les déficits couverts par l'emprunt, ont compromis toute notre vie économique, les débiteurs, commerçants, paysans et propriétaires devant payer des taux qu'autrefois l'on eût trouvés usuraires. Par un raisonnement un peu simpliste, les banques ont été rendues responsables des charges qui pèsent si lourdement sur leurs débiteurs, mais il faut reconnaître qu'elles ne sont libres qu'en théorie d'agir à leur guise, puisqu'elles rencontrent des concurrents directs dans les banques cantonales qui, par leur nature même, auraient dû jouer le rôle de régulatrices. Si, dans la majorité des cas, ces dernières n'ont pu réduire les taux d'intérêt, c'est que l'Etat insatiable exigeait d'elles des sommes toujours plus élevées pour alimenter la caisse publique.

Les déposants des banques n'ont pas été toujours très raisonnables non plus. Le taux de 3 à 4 % qui leur semblait autrefois enviable ne leur a plus suffi. Par le jeu des bons de caisse et des certificats de dépôt, ils ont pu obtenir des conditions beaucoup plus favorables et l'on a renversé l'ancien ordre des choses qui voulait que ce fût l'argent d'épargne qui reçût les intérêts les plus élevés. Autrefois, celui-ci était favorisé dans un sentiment d'entr'aide sociale, et bien souvent les dirigeants des caisses avaient peine à opérer des placements sûrs à rendement assez élevé, pour attribuer cependant aux déposants un intérêt d'au moins 4 %. Ils étaient obligés d'avoir, à côté d'un portefeuille suisse de tout repos, des titres étrangers d'un revenu supérieur, mais dont, hélas, le capital a été souvent compromis depuis la guerre, ce qui explique bien des déconfitures.

La manière de traiter les dépôts d'épargne n'est plus aujourd'hui la même. Au point de vue de la technique bancaire, il peut paraître juste d'attribuer à ces dépôts un taux inférieur à celui des bons dont l'échéance est à plusieurs années et qui demandent moins d'écritures que les livrets dont le capital est immédiatement exigible : l'on peut toutefois regretter que l'esprit ne soit plus le même qui voulait que le petit déposant fût mieux traité que le plus grand. Le poste « dépôts d'épargne », qui était autrefois un souci pour les banques, est devenu, au contraire, une source de profits supplémentaires, étant donné la marge assez forte qu'il leur offre entre intérêts actifs et passifs.

Cette marge elle-même s'est enflée au fur et à mesure que les frais généraux des grands établissements bancaires se sont accrus du fait d'une surorganisation leur assurant une administration pour ainsi dire parfaite, mais qui coûte horriblement cher. Et faut-il parler de leur mégalomanie qui leur a fait construire partout de magnifiques palais embellissant nos villes, mais qui ont englouti des sommes énormes, qu'elles doivent bien amortir.

De plus, elles ont à compenser les pertes subies à l'étranger — avoirs bloqués ou irrémédiablement perdus — ce qui ne les incite guère à faire de grosses concessions à leur clientèle suisse.

La situation était donc tendue quand est intervenue la dévaluation. Beaucoup de débiteurs ont cru, à tort, que leurs dettes allaient être miraculeusement allégées de 30 %. Du haut de Sirius — ou si l'on préfère de l'étalon or — ce fut bien le cas, mais devant le franc suisse, mille francs dus restent mille francs et les intérêts et amortissements sont tout aussi difficiles à effectuer qu'auparavant.

Le seul phénomène que l'on a constaté et qui permet un certain espoir a été la hausse extrêmement sensible de presque tous les titres suisses, hausse qui fait prévoir une réduction du taux de capitalisation de l'argent. L'on peut envisager, en effet, qu'aux échéances successives, il sera possible d'obtenir des adoucissements aux conditions actuelles, qui se traduiront automatiquement, d'ailleurs, par des réductions de taux de tous les placements.

Cette réduction suffira-t-elle à résoudre la question des dettes commerciales ou hypothécaires ? Nous aimerions le croire, mais nous restons sceptique. Nous croyons à un allégement, mais nous ne pensons pas que dans la plupart des cas, il sera suffisant.

La hausse des valeurs boursières intervenue depuis la dévaluation a, pour une part, un caractère artificiel. Certes, une fois l'opération chirurgicale faite, la confiance renaît dans une certaine mesure et des capitaux qui se dissimulaient reviennent au jour. De même, les sociétés ayant des intérêts à l'étranger ont vu leur actif réévalué en hausse pour une part importante. L'industrie d'exportation et l'hôtellerie ont des perspectives moins noires. Tout cela est juste, mais l'amélioration n'en reste pas moins assez aléatoire.

Entre une créance sur le papier et une créance recouvrée, il y a une marge qu'il serait cruel de rappeler à tous nos compatriotes qui ont fait confiance à l'Allemagne. Entre une perspective d'affaires et une commande, il y a la différence que la vieille sagesse des nations précisait dans le proverbe qu'« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Enfin, l'Etat qui prêche l'adaptation aux autres, ne se sent nullement converti par ses propres discours. S'il continue à emprunter comme par le passé pour des actions de secours souvent illusoires ou pour couvrir des déficits budgétaires, les capitaux se raréfieront de nouveau, d'autant plus que l'industrie, qui travaille au ralenti maintenant et qui, partant, absorbe moins d'argent, devra faire appel à un crédit plus vaste, si ses perspectives sont meilleures.

Quel sera alors le sort des classes moyennes dont nous avons vu dernièrement la nécessité ?

Ce serait un crime envers le pays de ne pas leur permettre de vivre. Une solution doit donc être trouvée à bref délai.

Jean Damin.

Protection de l'enfance

Les journaux parlent quelquefois d'enfants martyrs ; il s'agit de pauvres victimes de mauvais traitements. Il y a d'autres sévices qui, pour être moins brutaux, ne sont pas pour autant moins néfastes. En voici trois cas :

La famille est en fête. Pendant qu'on dîne, le père appelle son gosse de deux ans et demi : « Allons petit, bois-moi ça ! » Une invitée s'étonne et essaye de faire une objection amicale. Le père ne se laisse pas troubler pour si peu : « Ça le fortifie, et puis il faut qu'il s'habitue à boire. »

Une mère tient le bébé dans les bras. Le biberon est prêt à côté. Une voisine sent que le flacon ne contient pas seulement du lait; elle dit : « Comment ? Vous mettez de l'eau-de-vie dans le lait de votre enfant ? » — « Oh ! seulement quelques gouttes. Ça le fait dormir. »

Une troisième scène : On est revenu de l'église où le plus jeune vient d'être baptisé. Pendant qu'on est attablé, la personne qui tient le bébé lui donne une gorgée de vin. La marraine ne peut s'empêcher d'exprimer sa réprobation. L'autre répond : « C'est comme ça, chez nous ; après le baptême à l'église, il faut au petit encore ce baptême-là ! »

Il est inutile d'insister sur ces tristes scènes. Des faits semblables ne sont pas rares. Il est à peine croyable que des parents sensés puissent ainsi traiter leurs petits enfants. Mgr Egger, le vénéré évêque de St-Gall, disait que des constatations de ce genre lui faisaient saigner le cœur.

Récemment j'ai vu un tableau significatif : une mère serrait son enfant dans ses bras pour le protéger contre un monstre dont les griffes cherchaient à le saisir et dont la gueule allait le dévorer. L'auteur du tableau a ainsi représenté le démon de l'alcool. Si ce monstre prenait une figure humaine, on serait épouvanté d'y reconnaître plus d'une fois les traits des parents. Sans s'en douter, ces pères et mères déposent dans leurs enfants des germes de maladies et de vices en leur donnant des boissons alcooliques.

Il n'y a pas un seul médecin consciencieux qui puisse approuver ces habitudes. Le Dr Meinert dit : « Je considère comme un tort grave de permettre aux enfants bien portants l'usage des boissons alcooliques, même en petite quantité ! » Et le Dr Jaccoud : « En considérant l'ensemble des maladies de l'enfance, on arrive à la conclusion que l'alcoolisme est la première cause de la dégénérescence. »

Encore cette année-ci, les évêques allemands ont donné ce mot d'ordre : « L'éducation abstinente de la jeunesse est une condition nécessaire pour que le corps et l'âme se développent sainement. »

L'ignorance excuse en partie ces faits déplorables ; mais elle n'empêche pas les funestes effets de se produire.

Les prêtres, les éducateurs, les médecins, les sages-femmes et tous ceux qui ont à cœur le bien de l'enfance doivent réagir contre de pareilles habitudes.

Pro familia.

Chang-Kai-Chek libéré

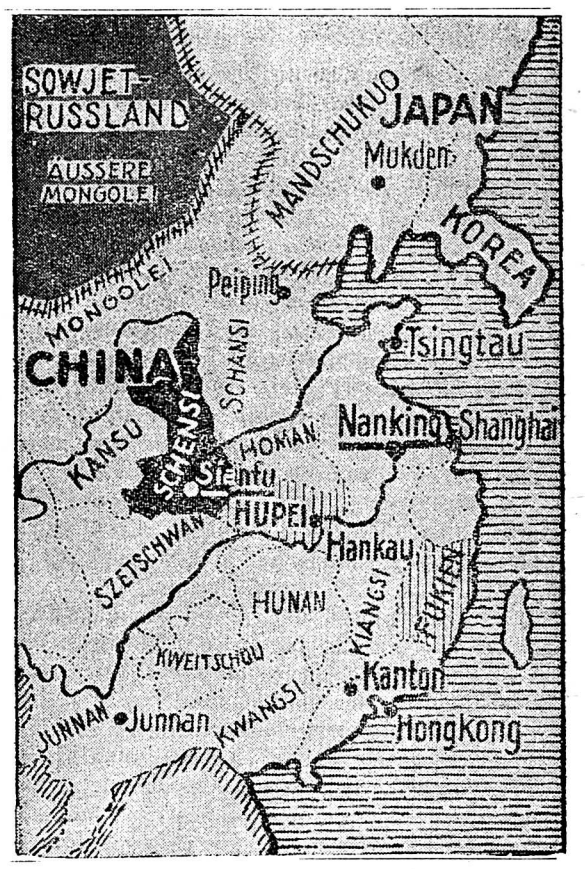

Le maréchal Chang-Kai-Chek, qui était prisonnier à Sian-Fou du maréchal Chang-Hsue-Liang, a été libéré est est arrivé à Lo-Yang.

Quatre avions ont accompagné le maréchal Chang-Kai-Chek de Sian-Fou à Lo-Yang.

Chang-Kai-Chek est parti pour Nankin.

On ignore encore quelles vont être les conséquences de cette solution inattendue de l'affaire. Mais on prévoit une forte pression de la part des éléments japonais, en vue d'opérations de nettoyage anti-communiste en Chine du nord-ouest.

Sur la carte ci-dessus figure la région du Tien-Si (Schensi en allemand) où se sont déroulées les péripéties que nous avons relatées dans notre numéro de mardi dernier.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Que faut-il boire ?

L'homme éprouve constamment le désir d'absorber quelque liquide. Ce n'est pas la soif qui l'y pousse, mais une sorte d'habitude, de besoin factice causé justement par le genre des liquides qu'il introduit dans son économie.

Comme l'a très bien dit Brillat-Savarin, cette soif provient « de cet instinct inné qui nous porte à chercher dans les boissons une force que la nature n'y a pas mise, et qui n'y survient que par la fermentation. Elle constitue une jouissance artificielle plutôt qu'un besoin naturel : cette soif est vraiment inextinguible, parce que les boissons qu'on prend pour l'apaiser ont l'effet de la faire renaître ; cette soif qui finit par devenir habituelle, constitue les ivrognes de tous les pays : et il arrive presque toujours que l'impotation ne cesse que lorsque la liqueur manque, ou qu'elle a vaincu le buveur et l'a mis hors de combat. »

Il sied de faire observer que lorsque Brillat-Savarin fit paraître sa « Physiologie du goût », en 1825, on ne buvait guère, et suivant les contrées, que du vin ou de l'eau-de-vie de vin, du cidre ou de l'eau-de-vie de cidre et de la bière. En ces temps bénis, les apéritifs étaient chose inconnue : ceci ne veut pas dire que les contemporains du premier quart du XIXme siècle n'aimaient pas les boissons fortes. Seulement ces boissons, si pernicieuses fussent-elles, l'étaient certainement moins que celles en usage aujourd'hui.

C'est que de tout temps l'homme a été porté sur les boissons fortes ; le progrès aidant, ces boissons sont toujours allées en acquérant plus de force alors qu'elles devenaient en même temps plus nuisibles.

Il ne faut pas non plus se payer de mots. Il est dit qu'on ne fera rien sans exagération, témoin les anti-alcooliques. L'eau, dans l'état social où nous vivons, ne peut convenir qu'à des gens qui dans leur travail, ne dépensent pas ou peu de force musculaire. Il est bien évident qu'un ouvrier peinant du matin au soir ne saurait accomplir convenablement sa besogne s'il ne buvait que de l'eau. Le vin est donc nécessaire à l'ouvrier. Encore faut-il que la « septembrale purée » soit le produit de la vigne, et non le résultat de combinaisons chimiques comme on peut en trouver dans les grandes villes ; puis que l'ouvrier n'en fasse pas abus.

— Mais, direz-vous, où commence l'abus dans la consommation du vin ?...

Cela dépend de la constitution, du tempérament de l'individu et de la force musculaire qu'il dépense : on peut hardiment admettre que l'abus commence quand il est bu plus d'un litre par jour. Ce litre représente à peu près la moyenne.

Indépendamment du vin, je ne vois pas d'inconvénients à déguster, de temps à autre, un petit verre de bonne et naturelle eau-de-vie, à condition toutefois que cette petite satisfaction ne tourne pas à l'habitude.

Ne soyons donc pas intransigeants : les boissons hygiéniques — et là-dedans je comprends naturellement le vin, le cidre, la bière et l'excellent alcool à

doses très modérées — ne peuvent point faire de mal à l'humanité, bien au contraire : elles sont des stimulants, elles « rebiffent » dans un dur labeur, tout en ayant soin d'éviter le raisonnement du poivrot bon bougre déclarant que « puisqu'un verre de vin soutient, deux verres de vin soutiendront encore mieux ».

C'est l'abus, toujours l'abus qu'il faut combattre, et non l'usage.

Pour nous résumer, traçons si vous le voulez bien, la ligne de conduite suivante : Si le vin, le cidre, la bière ou l'alcool ne nous causent pas de troubles digestifs, ne déterminent pas de lourdeurs d'estomac, d'aigreurs, nous aurions grand tort de repousser leur consommation qui, au point de vue hygiénique, nous est favorable. Par contre, si notre organisme s'accomode mal de leur usage, buvons de l'eau et voyons comment nous nous en trouverons. En restant dans les limites que permettent la sobriété et l'hygiène bien comprises, nous pouvons arriver à un juste milieu de conciliation pour le bon entretien de notre chère petite santé... Se.

VALAIS

Sembrancher. - M. Ami Ribordy.

Le dernier numéro du *Rhône* était déjà sous presse lorsque nous avons appris, jeudi dans la matinée, la nouvelle de la mort à Sembrancher de M. Ami Ribordy.

M. Ribordy s'en est allé mercredi soir après une courte maladie que les soins les plus empressés n'ont, hélas, pu enrayer. Aussi le brusque départ de cet excellent citoyen aura-t-il jeté une stupéfaction bien compréhensible chez les nombreux amis qu'il comptait tant à Sembrancher que dans tout le Bas-Valais.

M. Ami Ribordy était en effet une figure bien connue dans la région de Martigny et de l'Entremont. Ayant passé plusieurs années de sa jeunesse en Amérique du Sud, il était revenu s'établir au pays où, ayant épousé Mlle Marie-Louise Taramarcaz, fille de l'ancien pharmacien Taramarcaz à Sembrancher, il s'établit dans sa commune natale.

Avec son épouse, il exploita un magasin et une boulangerie, commerce qui ne devait pas tarder à prospérer grâce au savoir-faire et au travail acharné du maître, lequel, par son caractère avenant et surtout sa grande serviabilité, s'était attiré l'estime et la sympathie générales de ses concitoyens. Ces derniers d'ailleurs n'hésitèrent point à l'investir de leur confiance en le portant aux fonctions publiques. Appartenant au parti libéral-radical, M. Ribordy représenta en effet pendant huit ans ce parti sur le terrain communal à Sembrancher comme conseiller municipal et pendant vingt-deux ans comme député-suppléant du Grand Conseil.

M. Ribordy était également depuis plusieurs années le caissier-correspondant apprécié de la Caisse d'Epargne de la Fédération des Sociétés de Secours mutuels du Valais.

Beau-frère de MM. Joseph Besse député et Ernest Voutaz président actuel de Sembrancher, l'honorable défunt laisse une fille et deux fils, MM. Adolphe et Ami Ribordy, ce dernier vétérinaire bien connu dans tout l'Entremont.

Samedi matin, à Sembrancher, une nombreuse assistance a tenu à lui rendre les derniers honneurs, puis la dépouille mortelle a été dirigée sur Lausanne où, selon le désir du défunt, l'incinération a eu lieu.

M. Ami Ribordy laissera à tous ceux qui l'ont connu le souvenir du magistrat estimé comme du bon citoyen travailleur toujours prompt à rendre service à son prochain.

Nous nous inclinons devant cette figure qui nous quitte et réitérons à la famille frappée dans ses plus tendres affections l'assurance de notre vive sympathie.

Vionnaz. - Décès du doyen.

On a enseveli à Vionnaz le doyen de la commune, M. Hippolyte Vannay, décédé au bel âge de 95 ans.

Le défunt avait été longtemps conseiller communal et receveur.

C'était un vétéran de l'occupation des frontières en 1870-1871 où il fut mobilisé comme sergent.

M. Vannay avait assisté en 1931 à la fête organisée à Viège en l'honneur des derniers survivants de cette époque mémorable dont les rangs se sont certes beaucoup éclaircis depuis.

Béatitude....

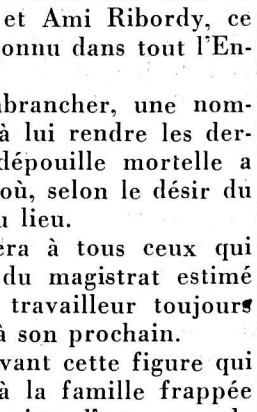

Le CHARBON DE BELLOC (poudre et pastilles) est un désinfectant du tube digestif. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion, combat la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, migraines résultant des mauvaises digestions, aigreurs, renvois, etc.

Echantillon gratuit sur demande à Maison VINCI. GENÈVE (Acacias)

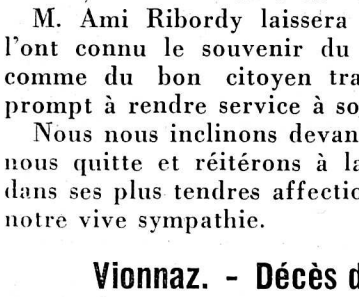

Charbon de Belloc

Toutes pharmacies et drogu
Pastilles, boites à 0.80 1.50
Poudre, le flacon fr. 3.50

PARENTS !

Interdisez à vos enfants de jouer ou de courir sur la chaussée !

Réunion des anciens élèves des écoles valaisannes d'agriculture, à Viège

Samedi 19 crt. s'est tenue à l'Hôtel de la Poste à Viège, la réunion des anciens élèves des écoles valaisannes d'agriculture, à laquelle participèrent environ 200 membres sur plus de 500 que compte aujourd'hui cette association.

M. le préfet Coudray, président de cette phalange, dirigea cette séance avec la maîtrise et la compétence qu'on lui connaît. Il remercia tout d'abord l'assistance d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel et c'est avec une vive émotion qu'il tint surtout à saluer parmi ses auditeurs la présence de M. **Troillet, président du Conseil national,** dont les services éminents rendus à la cause agricole valaisanne ne se comptent plus.

M. Coudray salua également la présence de M. **Anthamatten,** président de la coquette cité viégeoise, de M. l'**abbé Stoffel,** révérend curé de Viège, de MM. **Petrig,** préfet du district, **Luisier** et **Blötzer,** directeurs des écoles de Châteauneuf et Viège, **Muller** et **Heuscher,** ing.-chimistes de la Lonza, **Défayes,** président de l'Association agricole du Valais, **Schnyder,** député, etc.

A l'issue d'un banquet copieusement servi et arrosé d'un fin nectar des caves coopératives, les discours commencèrent sous l'experte et habile direction de M. **Cyrille Michelet,** qui se révéla une fois de plus un major de table émérite.

Il appartenait à M. Troillet, président du Conseil national, d'ouvrir les feux oratoires et c'est par une vraie salve d'applaudissements soulignés que fut saluée l'arrivée à la tribune du chef des paysans valaisans. C'est, en effet, toujours avec plaisir et intérêt qu'on écoute le franc parler net de cet ardent pionnier de notre agriculture qu'est M. le conseiller d'Etat Troillet, parce qu'on sent en lui un amour sincère et vibrant de tout ce qui peut contribuer au soutien et à l'amélioration de notre agriculture.

M. Troillet dit donc en termes simples mais qui touchent tout le plaisir qu'il a d'assister à cette magnifique réunion de l'élite agricole valaisanne, formée dans cette école de Châteauneuf d'où sont sorties des pépinières de maîtres agriculteurs qui veulent faire de notre Valais un des plus beaux joyaux de la Suisse.

Le distingué orateur examine rapidement les œuvres agricoles réalisées dans notre canton ces dernières années. Aujourd'hui on peut dire que dans tous les domaines des organisations puissantes fonctionnent ou sont en voie de fonctionnement : Dans le domaine laitier, une importante fédération groupe actuellement plus de 12,000 membres. La viticulture est également organisée par la création des caves coopératives.

Passant à la question de l'écoulement des fruits et légumes, M. Troillet est heureux de constater que ce problème ardu et hérissé de difficultés a trouvé une solution satisfaisante par la création de la Fédération des producteurs de fruits et légumes, institution où tout n'est certes pas encore parfait, mais dont on peut dire néanmoins que pour ses débuts elle a joué un rôle éminemment utile dans les conditions d'écoulement des fruits et légumes du Valais. « Mon grand souci, dit-il, a été de donner à notre canton un équipement agricole des plus moderne. Deux grands dangers causés par les éléments persistent encore : le gel et les inondations du Rhône, mais la volonté de notre race doit les vaincre. »

S'adressant ensuite à cette belle jeunesse, M. Troillet s'exprime en ces termes : « Jeunes gens qui m'écoutez, ayez confiance en l'avenir, soyez des hommes courageux, des hommes droits, que la loyauté soit votre première qualité. A vous de réveiller ce bon sens dans votre milieu. A vous de prêcher l'exemple dans votre entourage, à vous de cultiver dans vos cœurs les qualités traditionnelles de courage et de volonté qui ont fait la force et la gloire de notre république. »

Le magistral exposé de M. Troillet fut entrecoupé à plusieurs reprises par les applaudissements de l'assistance qui fit une ovation particulière à l'éminent homme d'Etat, pendant que M. le président Coudray lui exprimait ses remerciements et sa satisfaction de voir ainsi le premier magistrat du pays prendre un contact si familier avec notre société.

Une fillette apporta un magnifique bouquet de fleurs aux couleurs valaisannes et l'assemblée debout, sous la direction de M. Robert Crettenand, entonna « Mon beau Valais ».

* * *

Le protocole de la dernière assemblée et les comptes de la société, présentés par M. Michaud, secrétaire-caissier, furent ensuite adoptés. Puis ce fut le traditionnel rapport présidentiel sur l'activité de la Société durant l'année écoulée. Ce magistral rapport peut s'interpréter comme une évocation générale des grands faits qui ont marqué l'agriculture valaisanne durant l'année 1935.

M. Coudray, après avoir commenté chacune des branches de notre agriculture, empiéta dans le domaine politique, attirant l'attention sur les dangers du communisme, dans lequel il voit la source de troubles profonds et conflits pouvant menacer toujours davantage la paix mondiale.

Ce rapport reçoit l'approbation unanime.

Sur proposition de M. Luisier, une modification fut ensuite apportée dans les rouages administratifs, en ce sens que l'ancien comité formé de 5 membres a été élargi et porté à 9, assurant ainsi une représentation pour chaque district au sein du comité.

Voici la composition de ce dernier : M. Coudray Oscar, président ; MM. Sierro ing., Michelet Cyrille, Ruppen Victor, Crettenand Robert, Roduit Marc, Martin Basile, Donnet Edouard, Felley Henri.

M. l'abbé Stoffel apporte ensuite le salut des autorités ecclésiastiques. Reprenant certains passages du rapport présidentiel, il fait également une attaque à fond contre le communisme. A son point de vue, c'est de la famille, première cellule de la société, que doit partir l'ossature de la société moderne.

M. Anthamatten, en sa qualité de président de Viège, remercie les anciens élèves d'avoir choisi Viège pour le lieu de cette réunion et est heureux, à son tour, de saluer dans ses murs le plus haut magistrat de la Suisse, dont le voyage triomphal à travers la plaine du Valais a été le plus beau témoignage de sa grande popularité.

M. Défayes, président de l'Association agricole, dans un élan enthousiaste, salue l'œuvre gigantesque accomplie depuis quelques années dans la plaine valaisanne. Hier encore pauvre, le Valais est devenu aujourd'hui le modèle agricole de la Suisse, grâce à la ténacité de sa race, admirablement dirigée par le chef de notre agriculture, M. le conseiller d'Etat Troillet. Au nom des agriculteurs, M. Défayes félicite M. Troillet de sa haute fonction dont l'honneur rejaillit également sur notre agriculture. Jamais, dit-il, un président du Conseil national n'a été accueilli avec autant de sympathie par la presse suisse unanime.

Revenant sur l'interpellation développée par M. le directeur Luisier à l'assemblée de l'Association agricole à Chamoson, M. Défayes suggère voir se former dans notre canton un faisceau de groupements agricoles afin que toutes les sociétés se rattachant à notre agriculture puissent défendre de façon plus énergique les intérêts de l'agriculture valaisanne. Ceci précisément afin que la voix de nos paysans se fasse entendre plus nette et plus sonore à Berne.

L'exposé de M. Défayes fait une vive impression par sa netteté et sa franchise.

M. Heuscher, ing.-chimiste, au nom de la Direction de la Lonza à Bâle, se déclare enchanté d'avoir pu fraterniser avec cette magnifique phalange d'agriculteurs. Il souhaite voir se resserrer de plus en plus les liens d'existence commune qui doivent unir l'agriculture et l'industrie. Il lève son verre pour la collaboration intelligente de ces deux grandes branches de notre économie nationale.

Prennent encore la parole : MM. Schnyder, Michaud, directeur des Caves coopératives, Malhey Ant., Gillioz Antoine.

Cette magnifique journée fut ensuite clôturée sur l'excellentes paroles de M. Coudray, qui fit appel à la bonne volonté de tous les membres de la société pour mener à bien la grande tâche que s'est assignée cet important groupement, savoir celle de faire de notre Valais un des plus beaux fleurons de la Suisse.

Et nous ne voudrions pas clore ce modeste aperçu sur cette si intéressante journée sans souligner qu'elle nous a été donnée sous les bienveillants auspices de la Lonza S. A., la plus puissante fabrique d'engrais de la Suisse. Les anciens élèves eurent d'ailleurs le plaisir de visiter ses colossales installations sous l'aimable direction de MM. Muller, directeur, et Heuscher, ingénieur-chimiste à Bâle.

Nos sincères remerciements à ces Messieurs ainsi qu'à la S. A. La Lonza qui nous a offert si généreusement le banquet.

M. R.

Ecoles de recrues en 1937 pour la Ire Division

INFANTERIE. — *1re école :* du 1er mars au 29 mai à *Lausanne* (recrues *fusiliers* et *carabiniers) ; Genève* (recrues *mitrailleurs).*

2me école : du 9 août au 6 novembre à : *Lausanne* (recrues *fusiliers* et *carabiniers)* ; *Genève* (recrues mitrailleurs).

Patrouilles de téléphone et de signaleurs : 17 mai au 24 août à Fribourg : recrues d'infanterie de montagne de toutes les divisions et recrues signaleurs de langue française.

Trompettes et tambours : 1re moitié : du 1er mars au 29 mai à Lausanne avec l'école de recrues I/1 ; 2me moitié : du 9 août au 6 novembre avec l'école de recrues II/1.

Cyclistes : 1re moitié : du 18 janvier au 17 avril à Winterthour ; 2me moitié : du 10 mai au 7 août au même endroit.

Troupes du *service des automobiles* et *motocyclistes :* du 8 février au 24 avril à Thoune.

Artillerie de montagne : 26 avril au 24 juillet à *Sion.*

Artillerie de forteresse 1 et 2 : du 26 avril au 24 juillet à *Dailly.*

Troupes d'aviation : du 15 mars au 19 mai à *Dübendorf.*

Défense contre avions : 8 février-8 mai et 2 août au 30 octobre à *Montana-Vermala.*

Troupes du service de santé des 1re, 2me et 3me division : à *Savatan* du 26 avril au 26 juin.

Troupes du train : 22 février au 24 avril à *Sion* convoyeurs d'inf. des 1er et 2me arr. de division, et du 2 août au 2 octobre pour les mêmes des 3me et 4me arr. de division.

Cours de répétition en 1937

Le cours de répétition de la brigade d'infanterie de montagne 3 aura lieu du *30 août au 11 septembre.*

Une bonne prise

La police de sûreté de notre canton vient d'arrêter le nommé William Bauer, qui avait commis de nombreux vols et escroqueries à Brigue, Sion et St-Maurice, et qui est titulaire de plus de trente condamnations. Cet individu voyageait sous de faux noms et est recherché par plusieurs cantons.

... et une deuxième

La police valaisanne de Sûreté a procédé, samedi, à l'identification et à l'interrogatoire des deux cambrioleurs arrêtés au Bouveret par le caporal Cordy et son jeune fils. Il s'agit de deux repris de justice, un Valaisan et un Fribourgeois, titulaires respectivement de trois et neuf condamnations.

Ils ont reconnu s'être rendus à Mattstal près de Berne, pour y dévaliser une vieille rentière de 87 ans, Mme Roth ; après l'avoir ligotée, ils s'emparèrent d'environ 30,000 fr. de titres et d'espèces. Ils revinrent ensuite en Valais, et ils se préparaient à gagner la France quand ils furent arrêtés.

Les deux malandrins nient avoir participé aux cambriolages de Martigny et la police n'a pu relever jusqu'ici aucune charge contre eux à ce sujet.

Les deux malfaiteurs seront livrés à la justice bernoise.

Le tabac dans la plaine du Rhône

Le Conseil communal d'Aigle a voté un crédit de 1000 fr. pour l'aménagement du terrain des Isles, loué pour dix ans à la société Mermod frères pour y cultiver du tabac. Dans cinq ans, le revenu annuel de ce terrain, qui est de 500 fr., sera de 2500 fr. Le contrat de location prévoit que le 80 % au moins de la main-d'œuvre sera engagé dans la région et que les légumes qui y seront produits par l'alternance des cultures ne pourront pas être vendus à Aigle afin d'éviter une concurrence aux maraîchers de la localité.

Les accidents de la circulation

Un chauffeur qui a de la guigne

La veille de Noël, un gros camion avec remorque des ciments Portland, de l'usine de Vernier, Genève, conduit par le chauffeur Burgener, se dirigeait de Martigny à Charrat par la route cantonale quand il voulut dépasser un cycliste. Il dérapa subitement et la remorque lourdement chargée se mettant en travers de la route, vint se jeter contre un camion qui venait dans le sens inverse. Les dégâts matériels sont importants.

Un peu plus tard, le même camion, qui avait pu continuer sa route après une réparation de fortune, par suite d'un embarras de circulation, est entré en collision au Pont de la Morge près de Sion avec l'automobile de M. Brugger, agent d'assurances à Naters. La portière de cette voiture fut arrachée et l'automobiliste projeté sur la chaussée. Il a été blessé à la tête et a subi des contusions.

... et un camion tourne fond sur fond

Le jour précédent, soit mercredi matin, un camion de Vallorbe qui transportait des denrées coloniales et qui traînait une remorque, avait tourné fond sur fond, près de la voie ferrée, à Martigny, et était tombé dans la meunière. Le conducteur fut relevé avec au visage quelques blessures qui par une chance exceptionnelle ne sont sont pas graves.

Chamoson. - Grave accident.

Ces jours derniers, un brave vieillard de Chamoson, M. Albert Posse, 78 ans sonnés, est tombé d'une échelle. Il s'est fait de multiples contusions dont une fracture d'une côte qui a provoqué la perforation d'un poumon.

M. le Dr Delaloye d'Ardon, mandé aussitôt, a prodigué tous les soins possibles au blessé, mais vu son grand âge et la gravité du cas, on craint une issue fatale.

La « Chanson Valaisanne » à l'étranger

La *Chanson Valaisanne* donnera un concert en janvier à Milan, et en mars à Anvers et Bruxelles.

A la Dent Blanche

M. Baines, un Anglais, accompagné des guides Sigismond Perren et Jules Zumtaugwald, a fait, mercredi, l'ascension de la Dent Blanche (4364 mètres).

L'ouverture de la pêche en 1937

Elle est fixée comme suit :

a) *Rhône et rivières,* du confluent du Fiescherbach en aval : le 1er janvier 1937 ;

b) *canaux* en aval du confluent du Fiescherbach : le 1er dimanche de mars 1937.

Les truites ne peuvent être pêchées, vendues, achetées, expédiées ou servies dans les auberges, restaurants, hôtels, etc., si mesurées depuis la pointe de la tête jusqu'à l'extrémité de la queue, elles n'ont pas au moins la *longueur de 20 cm.* Les ombres de rivières pris par occasion devront être immédiatement remis à l'eau.

Le port des bottes est autorisé, mais il est dorénavant *interdit de pénétrer à l'intérieur du Rhône et des rivières pour pêcher.* La pêche doit donc se faire depuis les bords.

Les *prix des permis* sont les suivants :

Permis général annuel : a) domiciliés 45 fr.; b) Suisses non domiciliés et étrangers domiciliés de moins de 10 ans, 90 fr. ; c) étrangers non domiciliés, 120 fr.

Parmis annuel pour Rhône et rivières : classe a) 21 fr. ; b) 45 fr. ; c) 60 fr.

Permis annuel pour canaux : a) 27 fr. ; b) 60 fr. ; c) 90 fr.

Permis général mensuel : a) domiciliés 31 francs ; non domiciliés 36 fr.

Permis mensuel pour Rhône et rivières : a) domiciliés 18 fr. ; b) non domiciliés 24 fr.

Permis pour le dimanche : général 20 fr. ; Rhône et Rivières 12 fr. ; canaux 12 fr.

Permis hebdomadaire : général 10 fr. ; Rhône et rivières 7 fr. ; canaux 7 fr.

Les permis hebdomadaires ne sont délivrés qu'aux personnes domiciliées ou en séjour dans le canton du Valais.

En plus du permis il sera perçu une *taxe supplémentaire de repeuplement de 5 fr.* sur tous les permis annuels et de 3 fr. pour tous les autres permis. Ces taxes seront versées aux Sociétés de pêche. (Les permis hebdomadaires sont exonérés de toute taxe supplémentaire.)

(Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons les intéressés au dernier numéro du *Bulletin Officiel.)*

« L'Illustré » de Noël

Le numéro du 24 décembre est consacré, comme il sied, à Noël. Gravures d'art, contes, poèmes, dessins humoristiques, actualités aussi forment comme une guirlande de sapin et de houx à l'agreste senteur. Les gosses trouveront aussi la liste des gagnants du concours de « Mon Illustré ». Signalons enfin le nouveau feuilleton intitulé « Le fantôme de l'Atlantique », par Jacques Cézembre, et la belle chronique de lettres romandes, par Gaston Bridel.

„Winterthur-Vie" - Paul HUGON
Agent général Martigny-Croix

MARTIGNY

Carnaval de Martigny 1937

Toutes les personnes qui s'intéressent à Carnaval sont priées de se trouver ce soir lundi 28 décembre, à 20 h. ½, à la petite salle de la Brasserie Kluser.

L'ancien comité donnera tous les renseignements sur Carnaval 1936 et on formera le nouveau comité 1937. L'ancien comité souhaite que tout le monde s'intéresse au travail de préparation de Carnaval 1937.

Harmonie municipale

Mardi, à **19 h. 45,** répétition pour les bois et saxophones ; à **20 h. 30** répétition générale.

Mercredi, à **19 h. 45,** répétition pour les cuivres et batterie ; à **20 h. 30** répétition générale.

« Octoduria »

Les membres de la S. F. G. « Octoduria » Martigny sont convoqués en assemblée générale pour mardi le 29 décembre 1936 à 20 h. 30 précises au Café de la Place à Martigny-Ville. Le Comité.

Concours humoristique du 31 décembre

Plusieurs inscriptions sont déjà parvenues. Le délai expire mercredi 30 décembre. Que les retardataires se hâtent donc. 1er prix : 20 fr. ou 200,000 fr. (un billet de la tombola de Monthey). Inscription gratuite. Les productions auront lieu au cours du bal. Pas de jury. C'est le public qui choisira la meilleure production. Inscrivez-vous nombreux.

Ce soir, séance populaire au Royal

Ce soir, lundi, à 20 h. ½, dernière séance populaire de l'année 1936 au Ciné Royal. On prolongera le beau film « **Le Secret de Polichinelle** » de **Raimu.**

Une soirée exquise en perspective.

Profitez. Prix populaires : 0.75 à 1.60.

Les fêtes du Nouvel-An à Martigny

Cette année elles revêtiront un attrait tout spécial. Chacun a hâte de se séparer de cette vilaine année de 1936 pour entrer dans la nouvelle, puisque l'on nous annonce que 1937 sera une année « de relèvement ».

Nous aurons tout d'abord le 2me bal-souper-cotillon du Casino Etoile, puis un thé dansant à l'Hôtel Kluser. C'est le « Melody's Orchestra Band » de Genève, au nombre de 6 musiciens, qui sera l'orchestre de fête. Le concours humoristique (la meilleure production : chant, musique, déclamation, etc.) qui sera doté de jolis prix (1er prix : 20 fr. ou 200,000 fr. : billet de la tombola de Monthey), sera une des attractions de la soirée du 31 décembre.

Le 1er janvier, concert-apéritif à la Brasserie Kluser et thé dansant au tea-room de l'hôtel. Sortie de l'Harmonie municipale. Et le soir, après le cinéma, grand bal populaire au Casino avec entrée libre.

Les cinémas sortiront pour ces jours de fête leurs meilleurs films.

EN SUISSE

Pour un aérodrome à Villeneuve

Nous avons tenu dernièrement au courant nos lecteurs d'un projet de construction d'un aérodrome à Villeneuve, projet dont la réalisation ne pourrait d'ailleurs qu'être intéressante pour le Valais.

Dans une assemblée très nombreuse tenue à Montreux, les députés libéraux de la région ont exposé les problèmes de l'heure et notamment l'activité du Grand Conseil vaudois au cours de la dernière session.

M. Ed. Jaquet a exposé l'état actuel de la question de l'aérodrome de Villeneuve, qui se heurte, a-t-il dit, à l'opposition opiniâtre de Lausanne. Le chef-lieu ne peut admettre que l'aérodrome de la Blécherette ou celui projeté à Ecublens soit sacrifié au projet villeneuvois. La députation montreusienne et M. E. Bertholet, syndic de Villeneuve, ont constitué un comité d'action qui a pris l'affaire en mains et espère la faire aboutir, en dépit de l'opposition de Lausanne, car les raisons militant en faveur de Villeneuve sont, à notre avis, beaucoup plus pertinentes.

Les prix de la farine et du pain

Le Département fédéral de l'économie publique a adressé ces jours-ci une circulaire aux gouvernements cantonaux, concernant la réduction du prix de la farine et du pain. Cette circulaire dit notamment :

La solution adoptée après les pourparlers qui furent engagés avec les intéressés et qui est à la base de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 décembre 1936, s'inspire des principes suivants :

1. l'intervention de l'Etat dans l'économie privée doit être limitée au strict minimum : 2. le consommateur doit être libre d'acheter le type et la qualité de pain qui lui conviennent : 3. on créera du pain complet de qualité irréprochable et répondant aux exigences des hygiénistes. Le prix de ce pain ne doit en aucun cas dépasser le prix actuel du pain ordinaire : 4. le pain complet doit être fabriqué avec une farine intégrale tirée d'un mélange de céréales contenant environ 4/5 de froment et 1/5 de seigle et blutée à 82-85 % sans extraction de farine-fleur ou de semoule ; 5. les meuniers peuvent augmenter le prix de la farine-fleur et de la farine mi-blanche pour compenser le manque à gagner résultant de la fabrication et de la vente, au prix actuel, de la farine intégrale ; 6. les subsides de la Confédération aux meuniers sont supprimés dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

En ce qui concerne le prix du pain complet, il est dit qu'il ne doit pas dépasser en règle générale 35 centimes par miche d'un kilo et en aucun cas le prix actuel du pain ordinaire.

Nul n'est tenu de consommer du pain complet. Le pain blanc et le pain mi-blanc continueront à être vendus partout, mais au prix du marché, à moins que le boulanger ou le marchand n'aient pas de pain complet. La fixation du prix du pain blanc et mi-blanc est laissée au jeu de la libre concurrence, de sorte qu'il est impossible d'en empêcher l'augmentation.

Dès le 1er janvier 1937, la Confédération n'allouera plus aux meuniers les subsides qu'elle leur versait pour compenser la perte de gain résultant de l'interdiction d'augmenter le prix des produits de la mouture. Les meuniers devront donc renchérir le prix de la farine blanche et mi-blanche pour récupérer ce qu'ils perdent sur la farine intégrale. Il en résultera un renchérissement du pain blanc et mi-blanc. Toutefois, le renchérissement ne devra se produire qu'à partir du moment où les boulangers et les marchands de pain mettront en vente du pain complet au prix actuel du pain ordinaire.

La Suisse reconnaît l'annexion de l'Abyssinie

Reconnaissance « de jure »

Le Conseil fédéral s'est occupé mercredi de la nouvelle situation dans la question italo-éthiopienne. Sur le résultat des pourparlers, nous apprenons qu'il s'agit pour la Suisse de tirer les conséquences qui s'imposent.

C'est pourquoi le Conseil fédéral a soumis au gouvernement italien la demande d'élargir la juridiction de la légation suisse à Rome sur le territoire de l'ancien règne du Négus. Cet acte signifie simplement la reconnaissance *de jure* du fait accompli en ce qui concerne l'ancien empire éthiopien.

Berne n'a pas l'intention pour le moment d'envoyer à Addis-Abeba une mission, soit sous la forme d'une chancellerie diplomatique, soit d'un consulat. Pour le moment, il n'y a que 22 personnes d'origine suisse qui séjournent en Abyssinie. On veut attendre le développement des affaires et on procédera selon les circonstances.

Les milieux italiens ont accueilli avec une vive satisfaction la décision suisse.

La Belgique aussi

Le même jour, le chargé d'affaires de Belgique a annoncé à M. Ciano, ministre des affaires étrangères, que le gouvernement belge a décidé de transformer la légation belge d'Addis-Abeba en un consulat général. M. Ciano a exprimé sa satisfaction au sujet de la décision du gouvernement belge.

Nouvelles résumées

La Sûreté fédérale a découvert une centrale d'enrôlement pour l'Espagne. De nombreux jeunes gens de la Suisse allemande y ont été recrutés. Un nommé Frutiger, qui se faisait l'agent de recrutement, a été arrêté.

Les postes, en novembre, enregistrent à nouveau un résultat satisfaisant. A la fin du mois elles occupaient 15,948 fonctionnaires et employés, contre 16,124 l'année dernière à la même date, et l'administration des télégraphes et téléphones 4729, contre 4902 l'année dernière.

L'amélioration du mouvement hôtelier paraît se confirmer en Suisse depuis la dévaluation notamment. Dans les Alpes vaudoises et le Valais, le nombre de lits occupés au mois d'octobre 1936 a été en moyenne de 7 % supérieur à celui de 1935.

La réintroduction des examens pédagogiques des recrues est envisagée pour l'année 1937.

Une initiative populaire réunissant 56,000 signatures a été remise à la Chancellerie fédérale. Elle demande l'institution d'un contrôle fédéral de l'industrie privée des armements et du commerce du matériel de guerre. Cette initiative est patronnée par le parti socialiste et l'Union syndicale suisse.

Un projet d'initiative de crise No 2 serait en voie de lancement, invitant le Conseil fédéral à mettre sur pied un programme national de créations d'occasions de travail. La cueillette des signatures commencerait immédiatement après le Nouvel-An. L'initiative demanderait à la Confédération de mettre 300 millions dans ce but.

Chambres fédérales

L'abondance des matières nous ayant empêché de donner un compte rendu de la session des Chambres qui s'est clôturée mercredi, nous résumons ci-dessous les principaux objets traités :

On a adopté le projet de budget des C. F. F. pour 1937, qui bouclent par un déficit d'environ 79 millions ! Une paille !

Quant au budget de la Confédération, après de longues discussions il fut également adopté, mais avec un déficit moindre : 40 millions !

On a aussi abordé au Conseil des Etats un arrêté concernant la lutte contre la crise et la création de possibilités de travail. Un crédit de 30 millions est ouvert à cet effet.

Le Conseil national a aussi terminé l'examen de la revision de la loi sur les poursuites pour dettes et la faillite et adopté le Code des obligations revisé.

Il a aussi voté une allocation extraordinaire d'un million pour les caisses d'assurance maladie reconnues, et après examen a recommandé le rejet de l'initiative tendant à interdire la franc-maçonnerie.

Les rapporteurs qui ont recommandé le rejet de cette initiative, qui tend à opérer une large brèche dans la liberté d'association, constatent qu'aucun argument décisif a été présenté pour justifier cette mesure. On reproche à la franc-maçonnerie son prétendu mystère. Certes, elle cultive des rites puérils qui laissent conclure à l'existence d'un secret. Mais il n'y a rien dans ces pratiques qui puisse être dangereux pour l'Etat ou donner lieu à des mesures. Ce sont des survivances et des traditions sans aucune importance et parfaitement inoffensives. Par ailleurs, la franc-maçonnerie suisse est parfaitement indépendante et ne dépend d'aucune autorité internationale. Enfin, elle n'est pas hostile à la religion, ainsi que le prouve le fait que deux pasteurs ont occupé ou occupent encore de hautes fonctions dans les loges suisses.

Contrairement à certains bruits il n'y aura pas de session de janvier.

Les Chambres se réuniront à nouveau le 1er mars 1937.

Les touristes dans les Grisons

50,852 touristes sont arrivés dans les Grisons par voie ferrée du 19 au 26 décembre 1936, ce qui représente une augmentation d'environ 10,000, comparativement à la même période de 1935. Le total des voyageurs qui utilisèrent les vagons-lits et les voitures de 1re et 2me classe fut supérieur de 4000 à la période correspondante de l'année précédente.

Les C.F.F. ont organisé 121 trains spéciaux, les Chemins de fer rhétiques 38 et le chemin de fer Coire-Arosa 10. De très nombreuses courses spéciales ont dû être effectuées par les automobiles postales entre Coire et St-Moritz par Lenzerheide et le Julier et entre Coire et Flims. Ce trafic, qui fut très considérable, se fit sans aucun dérangement et sans retard notable.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Les religieux du St-Bernard au Thibet

Les chanoines du Grand St-Bernard qui se sont rendus, il y a de longs mois, au Thibet, pour y construire un hospice, y déploient une grande activité. Ils doivent travailler dans des conditions extrêmement difficiles. Pendant tout l'été, les travaux de construction de l'hospice se sont poursuivis à l'altitude de 3700 m., sur le mont Latza, dans l'Himalaya oriental. L'hiver a momentanément interrompu les travaux.

En raison du manque de main-d'œuvre dans ces régions désertes, les moines et les frères qui les accompagnent ont dû se mettre eux-mêmes à la tâche, faisant sauter des rochers à la dynamite pour se procurer les matériaux nécessaires. Le ciment, le bois et autres objets sont transportés au col par des mulets et des porteurs. Ces transports renchérissent l'entreprise. L'entretien est assuré par les moines ; la vallée est extraordinairement fertile et produit plusieurs sortes de raisins.

Le courrier postal pour Calcutta détruit

L'administration des postes indo-britanniques fait savoir que 4 sacs contenant des objets de correspondance déposés en Suisse entre le 20 et le 27 novembre 1936 à destination de la ville de Calcutta ont été détruits en Inde britannique dans l'incendie d'un vagon-poste. Ce courrier est parti de Genève le 27 novembre à 10 h. 08 et a été transporté de Marseille à Bombay par le paquebot *Ranpura*. Les sacs postaux détruits contenaient, outre les objets de correspondance ordinaires, 48 envois recommandés.

La démarche franco-britannique

Les gouvernements français et anglais ont attiré l'attention des autres puissances intéressées, soit la Russie, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal, sur l'importance de la question des volontaires prenant part aux hostilités en Espagne, question qui est discutée depuis un certain temps au sein du comité de non intervention, à Londres.

Explosion à bord d'un paquebot italien

Une chaudière du paquebot *Cesare Battisti*, qui est ancré au port de Massaouah (Mer Rouge), a éclaté. On compte 26 morts et une centaine de blessés, dont 20 grièvement atteints, parmi l'équipage et les passagers, pour la plupart des ouvriers.

Mort du général von Seeckt

Le colonel-général en retraite Hans von Seekt est décédé subitement à Berlin dimanche après-midi après une courte maladie.

Le colonel général von Seekt a été le fondateur de la Reichswehr.

Le général a dû mourir heureux. Il a vécu assez longtemps pour voir réalisé le but de sa vie. Grâce à son effort, l'Allemagne a recouvré et au delà sa puissance militaire de 1914. Le nom du général von Seekt restera lié à cette résurrection de la plus formidable armée d ucontinent européen. Du train dont vont les choses, on peut se demander si l'histoire ne lui réserve pas un autre titre encore : celui de préparateur de la Revanche ! écrit la « Tribune de Lausanne ».

Londres dans le brouillard

Un brouillard épais qui s'est étendu sur les faubourgs du nord de Londres, à la fin de l'après-midi de samedi, a désorganisé complètement la circulation. Les services d'autobus qui desservent ces quartiers ont été arrêtés et les habitants, dans les rues, se servent de torches et de lampes électriques. La visibilité est réduite à 4 mètres à certains endroits.

La guerre civile espagnole

Un vapeur allemand arrêté par les Espagnols

Selon des informations reçues à Berlin, des forces navales du gouvernement espagnol ont arraisonné le vapeur allemand *Palos*, de la Cie de navigation Oldenbourg--Portugal, en dehors des eaux territoriales espagnoles, près de Bilbao, et l'ont conduit à Bilbao.

Le vapeur se rendait de Hambourg via Rotterdam dans les ports espagnols, avec une cargaison qui, selon les constatations faites, ne consistait ni directement ni indirectement en matériel de guerre.

Les mesures nécessaires pour obtenir la libération du vapeur ont été ordonnées. On espère qu'avant l'application de ces mesures, le gouvernement espagnol consentira à libérer le vapeur arraisonné sans aucune raison valable, avec sa cargaison intacte et trois passagers se trouvant à bord.

Une flottille allemande comprenant les cuirassés Deutschland *et* Amiral Scheer, *le croiseur* Kœln *et deux flottilles de torpilleurs est partie vers la rade de Bilbao afin d'exiger la restitution* du Palos.

Un triste Noël en Espagne
Les insurgés ont lancé des obus sur Madrid le jour de Noël

Dans la matinée de Noël, des avions insurgés ont survolé la capitale et ont lancé des bombes sur les lignes républicaines qui se trouvent le plus près de la ville, c'est-à-dire dans la Cité universitaire et à Moncloa.

Le quartier d'Arguelles a été bombardé également par des aviateurs insurgés qui cherchaient à détruire les canons à longue portée qui sont cachés ou camouflés. Ceux-ci n'ont pas cessé depuis environ 6 heures du matin de harceler les positions adverses.

A 17 heures, l'immeuble de la Telefonica a été atteint par un obus de fort calibre qui a crevé la façade. Deux autres obus ont éventré une des salles de l'édifice et ont provoqué un commencement d'incendie que les pompiers ont maîtrisé après quinze minutes d'efforts. Personne n'a été blessé.

Et des obus...

L'artillerie insurgée a bombardé intensément, le jour de Noël, les points centraux de la capitale. De nombreux obus sont tombés dans les rues où circulaient beaucoup de passants. Plusieurs d'entre eux ont été blessés et ont succombé.

Les glaces de plusieurs cafés ont volé en éclats, mais le nombre des blessés ne semble pas en rapport avec les dommages causés et l'affluence très dense dans ce quartier. Ce fut aussitôt une ruée dans les couloirs des maisons voisines et dans la station de métro toute proche.

De nombreux soldats organisèrent le service d'ordre rapidement.

Ce soir lundi au **Ciné Royal**
SOIRÉE POPULAIRE
A PRIX RÉDUITS

Occasion
A vendre à Martigny-Ville pour cause de départ
maison d'habitation
avec grange et écurie attenant, bien située. Maison de rapport. - Facilités de paiement. S'adr. au journal sous R 1058.

L'ALLEMAND
garanti en 2 mois, l'italien en 1. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois. Prospectus,
Ecole Tamé
BADEN 4

On achèterait
potager
d'occasion. S'adresser chez Valentin Moret fils, Charrat.

Messieurs les cambrioleurs
ayant provoqué dans 50 journaux pour plus de 200 fr de publicité argent dérobé a titre d'acompte fr. 130.-, prière de passer au magasin avec preuves indéniables dans les 24 heures pour toucher solde en marchandises soit violon à fr. **70.-** pour se distraire au violon
Martial FESSLER
Magasin de musique
MARTIGNY-VILLE

A vendre quelques toises de bon
BOIS
sec, foyard, mélèze et sapin, au prix du jour. Facilité de paiement. S'adresser à Jules Michaud Bovernier.

A louer plusieurs parcelles nature
pré
S'adr. au journal sous R 1081

Abonnez-vous au Rhône

On demande à acheter un fort

vélo

d'homme. S'adr. à Edouard Gabbud, Villette, Bagnes.

Négligence

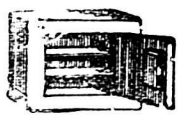

Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

coffres-forts

et cassettes incombustibles

de la msison **FRANÇOIS TAUXE,** fabricant de Coffres-forts à Malley, Lausanne

MAROCAINES 50 cts. LA PREMIÈRE LA MEILLEURE Vautier la cigarette populaire

Fr. 23,245.- ont été versés par l'assurance du journal *LE RHONE* à ses abonnés victimes d'accidents

Chaque mois, un versement postal...

apporte à la veuve et aux orphelins la rente de « La Genevoise ». Le père disparu a pourvu en temps voulu aux moyens d'existence de sa famille. Par la

police spéciale de LA GENEVOISE,

vous aussi vous pouvez donner à votre femme, à vos enfants cette sécurité pour l'avenir.

Consultez-nous sans engagement.

LA GENEVOISE FONDÉE EN 1872
Compagnie d'Assurances sur la vie

Agent général pour le Valais:
Marcel CHOLLET, Martigny-Ville, Téléphone 61.290
Inspecteur général:
Henri SAVIOZ, Sierre, Téléph. 51.080
Agent principal:
Albert WALPEN, Sion, Téléph. 6.58

Cercueils - Couronnes
livrables de suite
Ph. ITEN
Tél. 61.148 MARTIGNY
Agent des Pompes funèbres générales S. A.

Meubles d'occasion et neufs
en tous genres . SALONS Louis XV et Louis XVI
Grand choix de canapés et divans turcs . Voitures d'enfants et charrettes
Vente, Achat, Echange, aux meilleures conditions
Se recommande:
Mme POUGET, Au Lion d'Or, Martigny

Le commerçant qui croit pouvoir se passer de l'imprimeur en confectionnant lui-même ou en faisant exécuter ses réclames sur un appareil multiplicateur doit comprendre que la clientèle de l'imprimerie l'abandonnera également.

LIRE LES ANNONCES
c'est mieux faire ses achats

UNE BONNE LIQUEUR
MORAND
est toujours un cadeau apprécié
Téléphone 61.036
PAS D'AUGMENTATION DE PRIX

OPTIQUE
en tous genres
Exécution soignée de toute ordonnance médicale, prix très avantageux
Grand choix de
Lunettes
Jumelles
Thermomètres
Baromètres, etc.

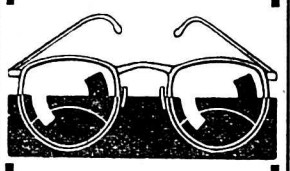

Henri Moret
Horloger-Opticien
Avenue de la Gare
MARTIGNY

Abonnez-vous au Rhône

Un imprimé de goût, original ou distingué, est une bonne réclame que l'artisan ou le commerçant se fait auprès de ses clients Adressez toutes vos commandes à la mai son ci-dessous qui possède matériel et caractères modernes

Pillet *Martigny*

L'assurance du journal „Le Rhône“: „La Bâloise“ a versé plus de

23,000 francs d'indemnités

à ses abonnés victimes d'accidents. Notre journal continue son rôle utile. Abonnez-vous au „Rhône“.

Feuilleton du Mardi du journal „Le Rhône„ 22

LE MARIAGE DE CLÉMENT

par MARY FLORAN

— Ma pauvre enfant ! lui dit-elle dans le sanglot d'une détresse infinie.

— Courage, marraine, fit la jeune fille déchirée, mais stoïque, tout espoir n'est pas perdu ; il ne faut pas, lui, l'alarmer d'avance.

Répondant à cette pensée, et se composant un visage tranquille, elle entra dans la chambre du malade dont sa mère était éloignée, pour le moment, par l'émotion qui bouleversait ses traits.

Le lendemain matin, les trois médecins entouraient Clément qui, étendu, ne pouvait voir sa jambe, et ne soupçonnait pas la vérité, mais prévoyait une complication grave, et était inquiet.

Pourtant un peu de douceur lui était venue, ce jour-là, et quand les chirurgiens entrèrent il finissait de lire un court et charmant billet de sa fiancée, où elle lui annonçait son embarquement pour quelques jours sur le yacht d'un de leurs amis, afin de faire un tour dans la Méditerranée. Et sa lettre joyeuse, formant un frappant contraste avec l'angoisse qui régnait, ambiante, dans cette chambre de malade, eut pu presque y être une insulte, si la jeune fille ne l'avait terminée par ces mots qui sonnaient délicieusement aux oreilles de Clément :

« Mon cœur et ma pensée restent au chevet de mon cher blessé. »

Madame de Saint-Prieix attendait avec la plus poignante anxiété le verdict de la Faculté ; ces messieurs ayant demandé à se retirer à part, pour se consulter, elle n'y put tenir, et alla les rejoindre.

Hélas ! ils étaient du même avis, unanime et désespérant : la gangrène avait fait, depuis la veille, d'immenses progrès, l'amputation devenait inévitable.

— Mon pauvre Clément ! fit Madame de Saint-Prieix, tombant à demi évanouie dans les bras de Monique, blanche et froide comme une statue de marbre, mais toujours forte.

Il fallait prévenir le malade ; le docteur P..., laissant l'infortunée mère à sa douleur, s'en chargea.

Ses confrères l'attendirent pour s'entendre sur l'heure de l'opération. Peu après il vint les retrouver, très perplexe. Clément se refusait absolument à l'ablation de sa jambe !

— C'est impossible, exclamèrent les médecins, ce serait le fatal dénouement sous quelques jours, quelques heures, vous ne le lui avez pas dit ?

Et ils entrèrent à leur tour dans la chambre.

Mais pas plus que leur collègue, ils ne persuadèrent le malade : Clément préférait plutôt perdre la vie que sa jambe.

Alors, épouvantée, sa mère vint et demanda qu'on la laissât seule avec lui.

Dès les premiers mots, il lui opposa un refus formel, mais elle ne se rebuta point ; toutes les ressources de son amour maternel, elle les mit en œuvre ; elle pria, supplia, pleura, Clément fut inflexible.

— Mais c'est la mort ! s'écria-t-elle dans la révolte le tout son être contre la catastrophe qui allait lui prendre son fils ; tu ne le sens donc pas le poison, ce poison qui s'infiltre dans tes veines, remonte jusqu'au cœur et ne laissera bientôt qu'un cadavre dans mes bras ! Oh ! Clément, je t'en conjure, à moi, ta mère, épargne cette douleur horrible, immense, qui me jettera dans la tombe ou dans la folie ! Ne puis-je pas te demander ta vie, moi qui te l'ai donnée, et as-tu le droit de me la refuser ?

Clément, très ému, ne faiblissait pas.

— Ma mère, dit-il enfin, c'est moi qui vous supplie de ne pas me condamner à une existence qui ne pourrait être pour moi qu'un long et intolérable supplice...

— Un supplice ! répliqua la mère en délire, voilà ce que tu crains, la douleur physique et morale ! Clément, ton père, tes aïeux, t'ont légué un passé d'honneur, ils n'ont jamais reculé devant le péril et la peine ; toi, par crainte de la souffrance, vas-tu te déshonorer, déshonorer ton nom, et, chrétien, vas-tu abjurer tes croyances par cette mort volontaire, ce suicide ?

— Ce n'est pas un suicide, répondit Clément.

— Qu'en sais-tu ? Oseras-tu porter, dans ton ignorance, devant ce Dieu de ton enfance et de tes pères, auquel, je l'espère, tu crois toujours, le poids de cette incertitude ?

— Je veux bien consulter, ma mère, dit Clément, je ne vous refuserai pas cette dernière consolation, amenez-moi un prêtre, je l'écouterai, mais, d'avance, ma conscience m'a répondu ce qu'il me dira.

— Eh bien, soit ! fit madame de Saint-Prieix, dans une heure ce prêtre sera ici, et dans deux heures, les médecins reviendront pour l'opération.

Elle sortit sans voir le hochement de tête incrédule dont Clément l'accompagnait.

A la porte, elle trouva Monique et, d'un trait, lui dit tout.

— Quel prêtre faut-il appeler ? demanda celle-ci, toujours prompte à l'action.

— Je ne sais, fit madame de Saint-Prieix, Clément n'en connaît pas particulièrement, et pourtant il faudrait un homme expérimenté dont l'autorité s'imposât à lui et à laquelle il se rendît.

— Marraine, ce religieux qui prêche l'Avent à notre paroisse ?

— Eh bien, oui, lui ; cours, mon enfant et ramène-le, va vite, c'est la dernière chance de salut.

Et, pendant que Monique, jetant un chapeau sur sa tête et un manteau sur ses épaules, descendait précipitamment, suivie de la femme de chambre, madame de Saint-Prieix priait les médecins de choisir le moment de l'opération, qui fut fixé à deux heures.

XIV

Le prêtre requis par Monique était un dominicain ; ayant compris l'urgence de sa présence auprès du malade, il était monté en voiture avec elle et elle le ramenait, pleine d'espoir ; lui, ne parlait pas. Sa figure ascétique, aux traits irréguliers et heurtés, n'avait rien pour prévenir en sa faveur, mais quand sa paupière, souvent abaissée, se relevait, et qu'on voyait dans la cavité profonde, creusée sous le sourcil noir et épais, cette prunelle claire, comme illuminée par un intérieur reflet, on se sentait en face d'une intelligence peu commune.

Lorsque madame de Saint-Prieix aperçut, derrière Monique, la robe du prêtre, un cri d'espoir lui échappa.

— Ah ! mon Père ! fit-elle.

Et d'un trait, avec une volubilité nerveuse, elle le mit au courant de la tragique situation.

Il ne répondit pas. **(A suivre.)**